

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 27/03/2009

Réception par le Prefet : 27/03/2009

Publication : 03/04/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-2-1-1

Séance du jeudi 26 mars 2009

COMMANDE PUBLIQUE

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le Code des Marchés Public,
- VU la convention constitutive de groupement de commande,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Retient le groupement de commande comme mode de collaboration entre les deux collectivités, avec pour coordonnateur :
 - le Département du Bas-Rhin en vue de l'acquisition du sel hivernal,
 - le Département du Haut-Rhin pour les opérations d'acquisition de carnets de santé et de maternité, de fournitures de bureau et papier, d'équipements de protection individuelle.
- Approuve la convention correspondante entre les deux Départements et autorise le Président à signer cette convention,
- Elit parmi les membres de la commission d'appel d'offres du Département du Haut-Rhin, Monsieur Jean-Paul DIRINGER en qualité de membre représentant titulaire et Monsieur Rémy WITH comme membre représentant suppléant afin de siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement ainsi constitué,
- Confie au coordonnateur la mission de passation, signature et notification des marchés,

- Autorise le Président à prendre toute décision nécessaire, concernant l'exécution et le règlement des marchés, conformément aux dispositions régissant les marchés publics,
- Donne délégation à la Commission Permanente en vue d'intégrer d'autres familles d'achat et désigner, dans chaque cas, son futur coordonnateur.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'n' at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions